

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
AU SUJET DU PREAVIS N° 04/21**

<b>Objet</b>	Demande de financement pour la révision du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).
<b>Opération proposée</b>	Investissement.
<b>Coût de l'opération</b>	CHF 80'000.- TTC.
<b>Réalisation</b>	Durée environ une année après confirmation du mandat.
<b>Financement</b>	Couvert par la trésorerie courante.
<b>Amortissement</b>	Cet investissement fera l'objet d'un amortissement par un prélèvement au fonds de réserve « Extension eau » (compte N°9280.01).
<b>Plan d'investissement</b>	Cet investissement figure dans le plan quinquennal annexé au budget 2021 sous le projet N°810.1 : « Mise à jour du Plan directeur de distribution de l'eau potable (PDDE) » pour un montant net de CHF 60'000.- à réaliser en 2021.
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>	Néant.

La Commission des finances constituée des membres d'Aubonne et Montherod s'est réunie le 20 avril. La soussignée a rencontré Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier et le remercie pour les explications apportées.

**Constats :**

La Cofin relève l'excellente qualité du préavis, dont le contenu est clair et détaillé.

Le PDDE est l'instrument de la planification destiné à la Commune, à l'Office de la consommation (OFCO) et à l'ECA.

Au sens de l'article 4 du Règlement sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, le fournisseur (la Commune) est responsable de la mise à jour du PDDE lorsque les circonstances le justifient.

Le PDDE actuel date de 1999. Sa mise à jour est donc nécessaire suite à la fusion avec la Commune de Montherod. Elle permettra une actualisation de l'état actuel du réseau d'eau dans son ensemble, l'analyse des besoins futurs et l'optimisation de la protection incendie.

L'entreprise choisie pour l'élaboration de ce projet (Bureau d'Ingénieurs Sabert) a fourni toutes les références nécessaires à ce mandat. Une copie de l'offre a été transmise à la Cofin.

**Conclusion :**

A l'unanimité de ses membres, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°04/21 relatif à la demande de financement pour la révision du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## **PREAVIS N° 04/21 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**de voter le décret suivant :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés.
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 80'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Extension réseau eau » (compte N° 9280.01 au bilan)

Aubonne, le 26 mai 2021

Pour la Commission des Finances

Rapporteur : Valérie André